



MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE
LA SECURITE PUBLIQUE

REPUBLIQUE DU BENIN



ATELIER NATIONAL DE MISE EN PLACE D'UN CADRE DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DES ACTEURS HUMANITAIRE



RAPPORT DE L'ATELIER

Grand-Popo, du 1^{er} au 03 avril 2025

I. Introduction

Face aux défis sécuritaires et humanitaires croissants dans la sous-région ouest-africaine et sahélienne, le Bénin est confronté à une augmentation significative du nombre de réfugiés, demandeurs d'asile et Personnes Déplacées Internes (PDI). Afin de renforcer la protection et l'assistance apportées à ces populations vulnérables, l'Agence béninoise de Protection civile (ABPC) a organisé, avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'atelier national de mise en place d'un cadre de coordination des interventions des acteurs humanitaires. L'objectif global de l'atelier est d'établir un cadre de coordination des interventions des acteurs humanitaires au Bénin. Ont pris part à cet atelier, les participants issus des institutions publiques, des agences du Système des Nations Unies, des organisations internationales et ONG humanitaires. (Voir liste de présence en annexe).

Le présent rapport rend compte des travaux de cet atelier qui se sont déroulés du 1^{er} au 3 avril 2025 à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo.

II. Déroulement de l'atelier

2.1. Objectifs de l'atelier

L'objectif global de l'atelier est d'établir un cadre de coordination des interventions les acteurs humanitaires.

De façon spécifique, il s'agit de :

- faire la cartographie de tous les acteurs intervenants au Bénin ;
- passer en revue les modalités de mise en œuvre des interventions des acteurs (ciblage, montant, mécanisme de transfert et de suivi, etc.) ;
- mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi pour assurer un alignement avec les politiques nationales ;
- créer un groupe de travail sur les transferts monétaires en situation d'urgence ;
- créer un cadre de collaboration pour la création d'une base de données sécurisée et unifiée sur les bénéficiaires d'assistance humanitaire au Bénin.

2.2. Mise en place du présidium

Les travaux de l'atelier ont été conduits par un présidium composé comme suit :

Président : AHOUEHOME GARBA Géraude, Conseillère Technique Juridique du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Secrétaire : ODO Rodrigue Tranquillin, PF RRC Préfecture de Kandi et de

Rapporteurs :

- **TADEGNON PAUL Alain** de la Mairie de Banikoara
- **ALE Abdel Hakim** de l'ABPC

2.3. Cérémonie d'ouverture

Quatre (04) allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de l'atelier. Il



s'agit des interventions du Directeur Général de l'Agence béninoise de Protection civile, le Contrôleur Général de Police BIO DJIBRIL Abdel Aziz ; du Préfet du Département du Mono, Monsieur MILOHIN Dédégnon Bienvenue ; de la

Coordinatrice des Urgences du PAM Bénin, Madame Bintou Diallo et du Directeur du Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Monsieur OLOSSOUMARE Abasse, représentant le Ministre empêché.

Après les mots de bienvenue et les salutations d'usage adressées aux participants, il ressort de l'ensemble des allocutions prononcées que cet atelier revêt une importance capitale. Il vise principalement à :

- réaliser la cartographie complète des acteurs intervenant dans le domaine humanitaire au Bénin pour mieux cerner les forces en présence ;
- analyser les modalités de mise en œuvre des interventions, notamment en matière de ciblage, de financement, de mécanismes de transfert et de suivi des actions ;

- mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi aligné sur les politiques nationales afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions ;
- et créer un groupe de travail spécifique sur les transferts monétaires en situation d'urgence, outil stratégique pour répondre rapidement aux besoins des populations affectées.

L'atelier s'inscrit donc une dynamique d'opérationnalisation de ces axes, à travers la conclusion d'accords de collaboration et le renforcement du soutien financier et technique en vue d'anticiper la survenue des crises et de consolider les systèmes nationaux de gestion des situations d'urgence. La phase protocolaire des allocutions a pris fin par la présentation des participants et la photo de famille.

2.4. Election des membres du présidium et adoption du calendrier de l'atelier

Les travaux de l'atelier ont été conduits par un Présidium composé de :

Président : Mme Géraude AHOUEHOMÉ GARBA, CTJ MISP

Rapporteur : ODO Rodrigue Tranquillin, CSPAT Préfecture de Kandi

Secrétaire :

- Mr TADEGNON PAUL Alain, Mairie de Banikoara
- Mr ALE Hakim de l'ABPC.

2.5. Présentation des communications et partage d'expériences

Au cours des travaux, deux (02) communications ont été présentées.

- **Communication n°1 : Présentation du contexte des catastrophes au Bénin et cadre légal de la coordination des risques et catastrophes.** Présentée par Monsieur ASSOUMA Mohamadou Rabiou, Assistant du Directeur Général de l'ABPC, on retient de cette communication que le Bénin dispose d'un cadre légal de coordination des actions humanitaires sur son territoire. De même, la communication précise les modalités de mise en œuvre des assistances humanitaires au Bénin et le rôle de l'ABPC dans la coordination de toutes les interventions. Il ressort également de la présentation que l'ABPC assure le Secrétariat permanent de la plate forme nationale de réduction des risques de catastrophe.

- Communication n°2 : Cartographie des acteurs humanitaires.

Elle a été présentée par Madame OROU BATA Elodie de l'ABPC. De cette communication, on retient que 25 organisations humanitaires internationales et locales interviennent dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora. Le manque de coordination des actions de ces organisations peut entraîner : la frustration des populations des zones peu couvertes ; les risques de récupérations politiques ; les risques de doublons et d'inefficacité des interventions humanitaires.

Au terme des différentes présentations, une série d'interventions relatives aux partages d'expériences sur les modèles de cadres de coordination des interventions humanitaires, les transferts monétaires en réponse aux situations d'urgence ont été faites par les représentants du SNU, de Plan Bénin International, du HCR Togo, du PAM et de la Croix-Rouge Béninoise. Le représentant de la Préfète de l'Atacora suivi des maires des communes de Matéri et de Tanguiéta ont partagé respectivement les expériences du département sur la coordination des interventions des acteurs humanitaires et de la gestion des assistances des situations d'urgence et des PDI au niveau communal.

2.6. Travaux de groupe et restitution en plénière

Les participants à l'atelier ont été répartis en quatre (04) groupes de travail pour approfondir les réflexions pour une meilleure coordination des interventions des actions humanitaires au Bénin.

A cet effet, le premier groupe a travaillé sur la cartographie des acteurs



humanitaires exerçant en République du Bénin. Le second groupe a identifié les défis liés à la coordination des actions humanitaires au Bénin et les besoins en termes de coordination pour les organisations. Le troisième groupe a proposé un cadre de coordination pour un suivi des actions humanitaires et le dernier groupe a proposé un mécanisme de coordination des transferts monétaires.

Les Termes De Référence des groupes, la feuille de route ainsi que les conclusions validées issues des restitutions en plénière des travaux par l'ensemble des participants se trouvent en annexe du présent rapport.

2.7. Recommandations

A l'issue des travaux de groupe et des restitutions en plénière, les recommandations suivantes ont été formulées.

N°	Recommandations	Responsable	Personne Associées	Délai
1	Opérationnaliser le cadre de coordination des actions humanitaires	ABPC	Préfet Maire	Sans délai
2	Vulgariser les textes sur les interventions humanitaires au Benin	ABPC	Préfet Maire	Continu
3	Rendre opérationnelles les antennes départementales de l'ABPC	ABPC	Préfet Maire MEF	Sans délai

III. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par les allocutions du Préfet du Département du Mono, **Monsieur MILOHIN Dédégnon Bienvenue**, de la Représentante du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin, **Madame Jéléna KARC** et de la Conseillère Technique Juridique du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, **Madame AHOUEHOME GARBA Géraude**.

Le rapporteur,

Abdel Hakim ALE